Hypertherm, Inc.
Etna Road
P.O. Box 5010
Hanover, NH
03755 USA

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU FABRICANT

Système de coupage arc plasma mécanisé : Modèle : MAXPRO200 Comprend : Source de courant, torche, moteur de pompe, pièces de rechange et consommables. Émis : 30 oct. 2012, Nouvelle version : 17 janv. 2013, basé sur les essais sur le modèle MAXPRO200 numéro de série Alpha 6.

L'officiel soussigné de la société déclare par la présente, au nom d'Hypertherm, que les unités de type MAXPRO200 avec le marquage CE sur la plaque signalétique répondent aux exigences des directives européennes suivantes :

Directive du conseil sur la sécurité des équipements basse tension (2006/95/CE et 2006/95/AT datées du 12 déc. 2006)

Hypertherm a édité un rapport de test de sécurité produit selon les normes européennes ci-dessous, en utilisant les instructions de test de CEM Hypertherm ES2214.

EN60974-1:2005 Matériel de soudage à l'arc – partie 1 : Sources de courant de soudage
EN60974-2:2008 Matériel de soudage à l'arc – partie 2 : Systèmes de liquide de refroidissement
EN60974-3:2007 Matériel de soudage à l'arc – partie 3 : Dispositifs de décharge et de stabilisation d'arc
EN60974-7:2005 Matériel de soudage à l'arc – partie 7 : Torches
EN60974-8:2009 Matériel de soudage à l'arc – partie 8 : Consoles des gaz

Directive du conseil sur la compatibilité électromagnétique (CEM) (2004/108/CE et 2004/108/AT datées du 31 déc. 2004)

Le laboratoire Retlif Testing Laboratories a produit le rapport de test CEM n° R-5606N selon la norme européenne ci-dessous en utilisant les instructions de test de CEM Hypertherm ES1458.

EN60974-10:2007 Matériel de soudage à l'arc – partie 10 : Exigences CEM

Directive du conseil concernant la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Modification (2011/65/UE datée du 8 juin 2011) :

Article 4 – Prévention
Annexe II – Substances assujetties à des restrictions
Annexe III – Utilisations exemptées

Aaron Brandt
Chef d'équipe du secteur mécanisé

Note : Le dossier technique de fabrication incluant les rapports de test et les autres informations requises par ces directives européennes est conservé à l'adresse ci-dessus. Ce dossier ne s'applique pas aux unités ne portant pas le marquage CE sur la plaque signalétique. Les sources de courant de coupage plasma fabriquées par Hypertherm ne sont pas classées comme machines, et n'entrent pas dans le cadre des directives « Machines » (2006/42/CE datée du 17 mai 2006; anciennement 91/386/CEE, 93/44/CEE, 93/68/CEE et 98/37/CE).